

Date : 13 mars 2026
Client : Pep/P&G Canada
Promotion : Le concours de la Coupe Stanley de PCB
Concernant : Règlement officiel

LE RÈGLEMENT OFFICIEL DU CONCOURS DE LA COUPE STANLEY DE PCB (« Règlement officiel »)

AUCUN ACHAT REQUIS POUR PARTICIPER AU CONCOURS. UN ACHAT N'AUGMENTE PAS VOS CHANCES DE GAGNER.

1. **Période :** le concours PCB Coupe Stanley (le « **Concours** ») débute le 9 avril 2026 à 12 h 00 min 00 s, heure de l'Est (« **HE** ») et prend fin le 13 mai 2026 à 23 h 59 min 59 s, HE (la « **Période du concours** »). L'ordinateur du Commanditaire est le chronomètre officiel de ce Concours.
2. **Admissibilité :** le Concours est réservé aux résidents autorisés du Canada ayant atteint l'âge de la majorité dans la province ou le territoire où ils résident, en date du dernier jour du mois précédant la date de la participation. Les employés, directeurs, dirigeants, mandataires ou représentants de Procter & Gamble Inc. (le « **Commanditaire** »), de la Ligue nationale de hockey (« **LNH** »), de ses clubs membres, de NHL Enterprises, L.P., de NHL Enterprises Canada, L.P., de NHL Enterprises B.V., de NHL Interactive CyberEnterprises, LLC (les entités de la LNH susmentionnées, collectivement, les « **Entités LNH** »), de leurs sociétés mères, filiales, divisions, sociétés affiliées, fournisseurs, distributeurs et agences de publicité, de promotion et de jugement respectifs, y compris Don Jagoda Associates, Inc. (« **Administrateur** »), et les membres de leur famille immédiate (conjoint, parents, enfants et frères et sœurs et leurs conjoints) et/ou les membres de leur foyer (qu'ils soient parents ou non), ne sont pas admissibles à participer ou à gagner. Nul à l'extérieur du Canada et là où la loi l'interdit. Toutes les lois et réglementations fédérales, provinciales, territoriales, municipales et locales s'appliquent. Pour toute question relative au Concours, communiquez avec le Commanditaire.
3. **Comment participer :** **AUCUN ACHAT N'EST REQUIS pour participer au Concours. Un achat n'augmente pas vos chances de gagner.**
 - a. **Participez en ligne :** Vous pouvez participer au concours en visitant pgbrandsaver.ca/fr/inscrivez-vous/NHL (le « **site Web** ») pour vous inscrire ou ouvrir une session sur votre compte P&G brandSAVER et remplir le formulaire d'inscription à l'écran pour recevoir une (1) participation au tirage au sort. L'inscription à P&G carnetRABAIS est gratuite. Pendant la période du concours, si vous achetez un produit P&G chez un détaillant, vous pouvez téléverser une photo de votre reçu pour recevoir cinq (5) participations supplémentaires au concours pour chaque produit P&G participant que vous avez acheté. Les produits Always, Tampax, Puffs, Vicks, Charmin et Bounty ne sont pas admissibles à ce Concours. Le reçu doit être détaillé, indiquer le nom du magasin, être daté et montrer le ou les produits P&G achetés pendant la période du concours. Chaque produit admissible apparaissant sur un reçu vaudra cinq (5) participations au concours. La photo ou la capture d'écran doit être au format JPEG, PNG ou BMP seulement. Les formulaires de participation sont sujets à vérification. Limite de vingt (20) produits pour une limite totale de cent un (101) bulletins de participation par l'entremise du site Web pendant la période du concours.
 - b. **Participation par courriel :** Pendant la période du concours, vous pouvez participer au concours en envoyant un courriel à pbsstanleycupswEEps@dja.com pour recevoir six (6) participations au concours. Le courriel doit inclure votre prénom et votre nom de famille, votre adresse municipale (pas de boîte postale), votre ville, votre province, votre code postal, votre mois et votre année de naissance. Les participations doivent contenir tous les renseignements nécessaires pour être admissibles, sinon elles seront annulées.

Toutes les participations doivent être reçues avant le 13 mai 2026 à 23 h 59 min 59 s HE pour être admissibles. Toute tentative d'inscription d'un participant par l'entremise d'adresses électroniques ou postales, d'identités, d'inscriptions ou d'identifiants multiples/différentes, ou de toute autre méthode frauduleuse, annulera ces inscriptions et risquerait de disqualifier le participant. L'utilisation de tout système automatisé ou informatique pour participer en ligne est interdite et entraînera une disqualification. Des frais normaux d'accès à Internet et d'utilisation ou de données imposés par votre fournisseur de service téléphonique ou Internet peuvent s'appliquer.

4. **Confidentialité** : Les renseignements recueillis auprès des participants sont assujettis à la politique de confidentialité du commanditaire, accessible à l'adresse <https://privacypolicy.pg.com/fr-CA/>, et seront utilisés et divulgués aux fins d'administration de ce concours. Cette section ne limite pas tout autre consentement (ou les autres consentements) qu'un participant peut fournir au Commanditaire en lien avec la collecte, l'utilisation ou la divulgation de ses renseignements personnels. Vos renseignements personnels seront régis par la Politique de confidentialité du Commanditaire et peuvent être utilisés par le Commanditaire et ses fournisseurs de services tiers au Québec et au Canada ou à l'extérieur du pays. En nous fournissant vos renseignements personnels, vous consentez au transfert de vos données vers des régions qui sont à l'extérieur de votre province ou pays de résidence ou à l'extérieur du pays où des règles de protection des données différentes peuvent régir les renseignements personnels.
5. **Tirage au sort** : un (1) gagnant potentiel d'un grand prix et dix (10) gagnants potentiels de premiers prix seront sélectionnés par tirage au sort le 14 mai 2026, à 9 h 00 min 00 s HE, parmi toutes les participations admissibles reçues pendant la Période du concours. Le tirage sera effectué par l'Administrateur (au sein de leurs bureaux de Melville, NY, aux États-Unis), un organisme indépendant chargé de juger le Concours et dont les décisions sont définitives sur toutes les questions relatives à celui-ci. Les chances de gagner dépendent du nombre total de participations admissibles reçues pendant la Période du Concours.
6. **Avis au gagnant** : Les gagnants potentiels seront avisés par courriel aux alentours de la date du tirage indiquée ci-dessus. Pour être déclaré gagnant, les participants sélectionnés **doivent** d'abord remplir une déclaration écrite et une décharge (la « **Décharge** ») qui confirme son respect du Règlement officiel et répondre correctement, sans aide, à une question d'habileté mathématique dans un délai limité, par courriel. Les gagnants potentiel devront signer et retourner la Décharge par courriel à l'adresse indiquée sur celle-ci dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis. Si le gagnant potentiel est impossible à joindre dans les deux (2) jours ouvrables suivant l'avis, si l'avis est renvoyé comme étant non livrable, ou si le gagnant potentiel ne satisfait pas à toutes les modalités du Concours, tous les droits au prix seront retirés et un autre gagnant pourra être sélectionné, si le temps le permet. En répondant à l'avis par courriel, les gagnants potentiel donne son consentement exprès aux communications électroniques avec le Commanditaire et l'Administrateur aux fins de l'administration de ce Concours et de l'exécution du prix. Les gagnants potentiel sont responsable de vérifier son courriel pour recevoir l'avis au gagnant. Aucune correspondance ne sera faite relativement à ce Concours, sauf avec les gagnants potentiels.
7. **Prix et valeurs au détail approximatives (« VDA ») : Grand prix (1)** : un voyage de 3 jours/2 nuitées (« **Voyage** ») pour le gagnant et un (1) compagnon de voyage pour se rendre à l'endroit approprié de la finale de la Coupe Stanley 2026 (le « **Site de la partie** ») afin d'assister à une (1) partie de la finale de la Coupe Stanley 2026 (la « **Partie** »), choisi à la seule discrétion du Commanditaire. La Partie est actuellement prévue pour juin 2026. Cependant, la date de la partie est susceptible d'être modifiée. Le prix comprend : Deux (2) billets pour la Partie pour le gagnant et un (1) compagnon de voyage afin d'assister à une (1) partie de la finale de la Coupe Stanley 2026, transport aérien aller-retour en classe économique depuis l'aéroport commercial principal le plus près du domicile du gagnant vers le Site de la partie et retour du Site de la partie, et deux (2) nuitées d'hébergement à l'hôtel (occupation double) près du Site de la partie. La VDA totale du Grand prix est de 8 000 \$ CA. Le voyage doit être effectué à la date ou aux dates indiquées par le Commanditaire, sinon le Grand prix sera perdu sans compensation. Des restrictions et des dates d'interdiction peuvent s'appliquer. La valeur au détail réelle du grand prix peut varier en fonction de la ville de départ du gagnant et toute différence de valeur ne sera pas accordée. Le gagnant du Grand prix et son compagnon

de voyage doivent emprunter le même itinéraire. Les règlements et conditions de la compagnie aérienne s'appliquent. Le voyage ne peut être combiné à aucune autre offre et ne peut donner droit à des milles de grand voyageur ou à des points de fidélité d'hôtel. Tous les voyageurs doivent avoir des documents de voyage, des passeports et des visas valides avant le départ. Le compagnon de voyage du gagnant du Grand prix doit avoir atteint l'âge de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence au moment du voyage ou le gagnant doit être le parent ou le tuteur légal du compagnon de voyage n'ayant pas atteint l'âge de la majorité. Le compagnon de voyage ou le gagnant, à titre de parent/tuteur légal d'un compagnon de voyage mineur, doit remplir une Décharge de publicité et de responsabilité avant le départ. Si le gagnant et son compagnon de voyage n'obtiennent pas les documents de voyage requis, leur Grand prix risque d'être annulé. Le gagnant du grand prix devra fournir une carte de crédit au moment de l'enregistrement à l'hôtel. Toutes les dépenses et tous les coûts qui ne sont pas expressément énumérés ci-dessus, y compris les taxes, les assurances, le transport terrestre, les frais d'enregistrement de bagages, les frais de téléphone, les services de chambre et de blanchisserie, les dépenses personnelles, les pourboires, les divertissements, les transferts, les frais accessoires ou tout autre élément qui n'est pas spécifiquement décrit dans le présent règlement, sont la responsabilité du gagnant/du compagnon de voyage du Grand prix. Aucune responsabilité n'est assumée pour les dommages, pertes ou blessures résultant de l'acceptation ou de l'utilisation du prix (ou d'une partie de celui-ci, y compris le voyage). Le gagnant du Grand prix et son compagnon de voyage devront respecter tous les protocoles applicables au moment du voyage. Aucun transfert, aucune substitution ou équivalent en espèces pour le grand prix (ou une partie du prix) ne sera autorisé, sauf à la seule discrétion du Commanditaire et dans de telles circonstances, un autre prix (ou une partie du prix) de valeur égale ou supérieure (comme déterminé uniquement par le Commanditaire) sera attribué. L'obligation du Commanditaire envers le gagnant sera ainsi remplie et aucune autre rémunération ne sera fournie. L'acceptation du grand prix constitue une autorisation pour le Promoteur et ses agences d'utiliser le nom ou le portrait du gagnant du grand prix à des fins de publicité et de commerce sans autre compensation, sauf si la loi l'interdit. Les billets de la partie perdus, mutilés ou volés ne seront pas remplacés par le Commanditaire. Dans l'éventualité où le gagnant du grand prix ou son compagnon de voyage se livre à un comportement qui (tel que déterminé par le Commanditaire à sa seule discrétion) est inapproprié ou menaçant, illégal ou qui vise à ennuyer, abuser, menacer ou harceler toute autre personne, le Commanditaire se réserve le droit d'annuler le voyage et/ou d'éjecter le gagnant du Grand prix et son compagnon de voyage, en tout ou en partie, de toute activité et de les renvoyer à la maison sans aucune autre compensation pour le gagnant, le cas échéant. Le grand prix et chacun de ses composants sont attribués « tels quels » sans aucune garantie de quelque nature que ce soit, sauf si la loi l'exige. Le gagnant du Grand prix et son compagnon de voyage doivent se conformer à tout moment aux politiques et réglementations du lieu, y compris tous les protocoles de santé et de sécurité, ainsi qu'aux modalités et conditions d'achat des billets. Le commanditaire et les entités de la LNH ne sont pas responsables si le match est reporté ou annulé. **Premier prix (10)** : Une carte-cadeau électronique de 300 \$ CA spécifiée par le Commanditaire Les conditions générales distinctes s'appliquent aux cartes-cadeaux électroniques. Aucun transfert ou substitution de prix n'est autorisé, sauf à la seule discrétion du commanditaire. Dans de tels cas, un prix de remplacement de valeur égale sera attribué, ce qui remplira l'obligation du commanditaire, sans autre compensation additionnelle.

- 8. Règles générales :** en participant au Concours, les participants acceptent d'être liés par le présent Règlement officiel et les décisions du Commanditaire ou de l'Administrateur, qui sont définitives. Pour remporter un prix, il faut satisfaire à tous les critères établis aux présentes. En cas de divergence ou d'incohérence entre les divulgations ou les autres déclarations contenues dans les documents du Concours et les modalités du Règlement officiel, le Règlement officiel prévaudra, régira et aura préséance. Les inscriptions deviennent la propriété du Commanditaire et aucun accusé de réception ou retour ne sera envoyé. Le Commanditaire n'assume aucune responsabilité pour les erreurs d'impression sur le matériel distribué dans le cadre du présent Concours ni aucune responsabilité pour les inscriptions perdues ou en retard ou pour les dysfonctionnements techniques, matériels, logiciels ou téléphoniques de quelque nature que ce soit, pour les connexions réseau perdues ou indisponibles, ou pour des communications électroniques échouées, inexactes, incomplètes, tronquées ou retardées à cause de l'usage de l'utilisateur ou des équipements ou programmes associés ou utilisés sur le site Web dans le Concours, ou de toute erreur humaine qui peut se produire au cours du traitement des inscriptions au Concours. Il n'est également pas responsable des dommages à tout système informatique résultant de la participation, de l'accès à l'information en lien avec le site

Web ou le Concours ou du téléchargement de cette information. Dans le cas d'un différend au sujet d'une participation, le détenteur autorisé du compte de l'adresse courriel utilisée pour l'inscription sera considéré comme étant le participant. Le « détenteur autorisé du compte » est la personne à laquelle est assignée une adresse courriel par un fournisseur de services Internet, fournisseur en ligne ou tout autre organisme responsable de l'assignation d'adresses courriel pour le domaine associé à l'adresse courriel fournie. Les gagnants peuvent être tenus de prouver qu'ils sont le titulaire autorisé du compte de l'adresse courriel fournie au moment de l'inscription. La preuve de la saisie d'informations sur le site Web ne constitue pas une preuve de livraison ou de réception de ces informations. Le Commanditaire n'est pas responsable des courriels ou inscriptions non reçus en raison de problèmes techniques ou de congestion sur Internet ou sur tout site Web. Le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, de disqualifier toute personne qui altère ou tente de modifier le processus d'inscription ou l'exploitation du Concours ou du site Web; viole le Règlement officiel; ou agit de manière antisportive ou perturbatrice, ou dans l'intention de gêner, d'exploiter, de menacer ou de harceler toute autre personne. **Toute tentative par une personne de miner délibérément le fonctionnement légitime du Concours ou du site Web peut constituer une violation du droit pénal et du droit civil et, advenant une telle tentative, le Commanditaire se réserve le droit de demander des dommages-intérêts à une telle personne dans toute la mesure permise par la loi.** L'absence de mise en application d'une quelconque modalité du présent Règlement officiel par le Commanditaire ne constitue en aucun cas une renonciation à cette clause. Si, pour quelque raison que ce soit, le Concours ne peut se dérouler comme prévu, y compris en cas d'infection par un virus informatique, de bogues, de falsification, d'intervention non autorisée, de fraude, de défaillances techniques ou de toute autre cause échappant au contrôle raisonnable du Commanditaire et corrompant ou affectant l'administration, la sécurité, l'équité, l'impartialité ou le bon déroulement du Concours, le Commanditaire se réserve le droit, à sa seule discrétion, d'annuler le Concours, en tout ou en partie. Un avis sera publié en ligne et un tirage au sort sera effectué pour attribuer les prix parmi toutes les inscriptions admissibles reçues avant l'annulation. Le Commanditaire se réserve le droit de modifier le Concours ou de disqualifier le participant si le Commanditaire, à son entière discrétion, détermine qu'il y a eu fraude, mauvais comportement ou défaillances techniques qui ont nui à l'intégrité du Concours.

9. **Décharge** : Sans limiter les autres dispositions du présent Règlement officiel, en acceptant le prix, le gagnant (et son compagnon de voyage) accepte de dégager et de tenir quittes et indemnes le Commanditaire, l'Administrateur, les Entités de la LNH et leurs agences, fournisseurs, et les filiales, sociétés affiliées, dirigeants, administrateurs, employés, représentants et agents de chaque partie de toute réclamation ou cause d'action, y compris, sans s'y limiter, toute blessure, perte, coûts ou dommages de quelque nature que ce soit, y compris le décès et les dommages matériels, subis en totalité ou en partie, directement ou indirectement, à la suite de la soumission d'une inscription, de l'acceptation, de la possession, de l'utilisation ou de la mauvaise utilisation du prix ou de ses parties, le cas échéant, ou de la participation au Concours ou à une activité liée au Concours. En vous inscrivant au Concours, vous déclarez et garantisiez que vous avez lu le présent Règlement officiel et êtes au courant de son contenu.
10. **Publicité** : En acceptant un prix, le gagnant accepte d'être lié par ces règles officiel et, si cela est exigé, consent à ce que son nom et son adresse (ville et province seulement) figurent sur une liste des gagnants. Les gagnants conviennent également d'autoriser le Commanditaire à utiliser leurs noms, leurs adresses (ville et province seulement) et leurs photographies à perpétuité sans contrepartie à des fins de publicité ou autres partout dans le monde, dans un média ou tous médias connus maintenant ou conçus par la suite, dont Internet, sans contrepartie liée à ce Concours.
11. **Loi applicable** : tous les litiges entourant le présent Concours seront réglés selon les lois de la province de l'Ontario. Les participants consentent à ce que : a) tout litige, toute réclamation et toute cause d'action découlant de quelque manière que ce soit du Concours ou de tout grand prix reçu doit être réglé individuellement, sans recours à une quelconque forme de recours collectif, et exclusivement par un tribunal compétent situé dans la province de l'Ontario; b) toute réclamation, tout jugement, et toute somme accordée doivent se limiter aux coûts réels engagés, y compris les coûts associés à la participation au Concours, mais en aucun cas les honoraires d'avocat; et c) nonobstant ce qui précède, les participants renoncent au droit de réclamer quelques dommages que ce soit, y compris des dommages-intérêts punitifs, des dommages consécutifs ou des dommages directs.

12. Liste des gagnants : pour obtenir la liste des gagnants, qui sera disponible après le 7 juin 2026 pour une période d'au moins 30 jours, envoyez une demande écrite sur un papier de 7,6 cm (3 po) x 12,7 cm (5 po) avec votre nom complet et votre adresse, et suffisamment d'affranchissement pour être expédiée aux États-Unis à : Gagnants du concours de la Coupe Stanley de PBS, Dept. AL, P.O. Box 7760, Melville, NY 11775-7760 USA.

13. Commanditaire/Administrateur : Le Commanditaire du Concours est Procter & Gamble Inc., situé au 5160 Yonge Street, Floor 14, Toronto, ON M2N 6L9. L'Administrateur du Concours est Don Jagoda Associates, Inc., situé au 100 Marcus Drive, Melville, New York 11747 USA.

La LNH et ses entités apparentées ne sont pas des commanditaires ou des administrateurs de ce concours. Les participants fournissent des renseignements au commanditaire et non à la LNH et à ses entités apparentées.

La LNH, l'emblème de la LNH et la marque sous forme de mots ainsi que l'image de la Coupe Stanley sont des marques de commerce déposées, et le logo de la finale de la Coupe Stanley est une marque de commerce de la Ligue nationale de hockey. © LNH, 2026. Tous droits réservés.